

Loi sur les télécommunications

Publication des numéros courts attribués

Selon l'art. 27 de l'ordonnance sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications (ORAT)¹, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) publie comme suit les numéros courts:

Numéro court	Titulaire (<i>Catégorie</i>)
1855	Intertele AG, FL-Mauren

Une liste complète des numéros courts attribués peut être consultée sur notre site internet à l'adresse suivante: <http://www.bakom.ch> (numérotation et adressage)

Selon l'article susmentionné les fournisseurs de services de télécommunication soumis à la concession ou à l'obligation de s'annoncer doivent mettre les numéros courts à la disposition de leurs clients au plus tard 180 jours après leur publication par l'office.

Renseignements:

Office fédéral de la communication, Services de télécommunication, Numérotation et adressage, Rue de l'Avenir 44, 2501 Bienne, Beat Hofmann, téléphone 032 327 55 71.

8 janvier 2002

Commission fédérale de la communication:
Le président, Fulvio Caccia

¹ RS 784.101.112

Loi sur les télécommunications. Publication des numéros courts attribués

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.01.2002
Date	
Data	
Seite	16-16
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 918

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.